

Le 14 octobre 2014

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 14 octobre 2014 à 19 h 30.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller  
Monsieur Guy Jodoin, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2014-10-100 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 14 octobre 2014 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2014-10-101 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour sans modification.

Item	
<b>PROJET DE L'ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance ordinaire du conseil du 14 octobre 2014</b>	
<b>1</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
<b>2</b>	<b>MOT DU MAIRE</b>
<b>3</b>	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>4</b>	<b>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</b>
<b>5</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>6</b>	<b>AFFAIRES DU CONSEIL</b>

Le 14 octobre 2014

6.1	REVENDEICATIONS / DÉCISION D'ABANDONNER LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE / SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
6.2	APPROBATION/ ENSEIGNE / ESPACE PUBLICITAIRE À L'ENTRÉE DE TERRASSE-VAUDREUIL
<b>7</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
<b>7.1</b>	<b>GREFFE</b>
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 628 / REMPLACEMENT / RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 603 (RMH 330)
7.1.2	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2014-04 / DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES
7.1.3	ADJUDICATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT / STATIONNEMENT AVANT ET ARRIÈRE DU NOUVEAU BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / STATIONNEMENT MUNICIPAL EN FACE DE L'ÉCOLE ET STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE
7.1.4	SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT POUR FIN DE STATIONNEMENT / GARDERIE POUR TOUS LES AMIS
<b>7.2</b>	<b>TRÉSORERIE</b>
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	INDICATEURS DE GESTION 2013
7.2.3	APPROBATION / BUDGET RÉVISÉ 2014 / OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TERRASSE-VAUDREUIL
<b>7.3</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
7.3.1	SERVICE ADMINISTRATIF / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / AGENTE DE BUREAU
7.3.2	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CRÉATION D'UN POSTE / JOURNALIER-OPÉRATEUR
7.3.3	CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / INSPECTEUR EN BÂTIMENT
7.3.4	SERVICE DES LOISIRS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE
<b>8</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
<b>9</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>
<b>10</b>	<b>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b>
<b>11</b>	<b>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</b>
<b>12</b>	<b>VARIA</b>
<b>13</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>14</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

ADOPTÉE

2014-10-102

**4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014 sans modification.

ADOPTÉE

Le 14 octobre 2014

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2014-10-103 6.1 **REVENDEICATIONS / DÉCISION D'ABANDONNER LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE / SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

ATTENDU QUE la Société canadienne des postes a décidé d'abandonner la livraison du courrier à domicile dans les villes canadiennes;

ATTENDU QUE l'implantation des boîtes postales communautaires est problématique dans plusieurs secteurs fortement urbanisés;

ATTENDU QUE cette décision a été prise de façon unilatérale par la Société canadienne des postes;

ATTENDU QUE la Société canadienne des postes est une société de la Couronne dont la mission est d'offrir et de maintenir un service public de qualité en matière de distribution postale;

ATTENDU QUE la décision de la Société canadienne des postes constitue une diminution importante de la qualité dudit service;

ATTENDU QUE des effets négatifs sont appréhendés pour la population des villes concernées, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

DE DÉNONCER la décision de la Société canadienne des postes à l'effet d'abandonner le service de livraison du courrier à domicile;

DE DEMANDER à la Société canadienne des postes de surseoir à sa décision;

D'INVITER la Société canadienne des postes et le gouvernement canadien à revoir leur politique en matière de service postal de façon à garantir le maintien d'un service de qualité basé sur une tradition historique de livraison du courrier à domicile en milieu urbain;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre Lisa Raitt responsable de la Société canadienne des postes, au président de la Société canadienne des postes, au président du conseil d'administration de la Société canadienne des postes, au député fédéral Jamie Nicholls de la Chambre des communes (Parlement du Canada), à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

2014-10-104 6.2 **APPROBATION / ENSEIGNE / ESPACE PUBLICITAIRE À L'ENTRÉE DE TERRASSE-VAUDREUIL**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Ruben Cox dans sa correspondance du 2 octobre 2014 à l'égard de l'approbation d'une enseigne pour fin de location d'un espace publicitaire à l'entrée de la municipalité;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin  
et RÉSOLU

Le 14 octobre 2014

D'APPROUVER l'enseigne telle que montrée au document joint à la demande du 2 octobre 2014.

ADOPTÉE

**2014-10-105      7.1.1    ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 628 / REMPLACEMENT / RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 603 (RMH 330)**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 628 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 628 intitulé :

« Règlement remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 603 (RMH 330) ».

ADOPTÉE

**2014-10-106      7.1.2    ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2014-04 / DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour le déneigement des voies publiques, quatre (4) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 septembre 2014 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres numéro MTV-2014-04;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages Vaudreuil Ltée, 888, Montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour le déneigement des voies publiques au montant de cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante-neuf dollars et cinquante cents (186 259,50 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro MTV-2014-04;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-10-107      7.1.3    ADJUDICATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT / STATIONNEMENT AVANT ET ARRIÈRE DU NOUVEAU BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / STATIONNEMENT MUNICIPAL EN FACE DE L'ÉCOLE ET STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin

Le 14 octobre 2014

et RÉSOLU

QUE la Municipalité adjuge le contrat pour le déneigement du stationnement avant et arrière du nouveau bâtiment abritant le service de protection des incendies, du stationnement municipal en face de l'école et du stationnement de l'hôtel de ville, à Déneigement Terrasse-Vaudreuil, 26, 2<sup>e</sup> Avenue, Terrasse-Vaudreuil (Québec), J7V 3T1, et ce, pour un montant de deux mille trois cents dollars (2 300 \$), taxes applicables non comprises, le tout tel que présenté dans son offre de service du 6 octobre 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-10-108      7.1.4    SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT POUR FIN DE STATIONNEMENT /  
GARDERIE POUR TOUS LES AMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil consent à accorder une servitude d'empiètement pour fin de stationnement uniquement affectant une partie du lot 1 578 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

ATTENDU QUE tous les frais d'entretien et d'aménagement sont à la charge du propriétaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

D'ABROGER la résolution 2013-12-183;

DE CONSENTIR une servitude d'empiètement pour fin de stationnement au propriétaire de l'immeuble;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, le cas échéant, tout document requis pour officialiser ledit empiètement pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

**2014-10-109      7.2.1    LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent cinquante-trois mille neuf cents dollars et trente-neuf cents (253 900,39 \$).

ADOPTÉE

**2014-10-110      7.2.2    INDICATEURS DE GESTION**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

Le 14 octobre 2014

DE prendre acte du dépôt du rapport intitulé « Indicateurs de gestion 2013 » préparé et déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley.

ADOPTÉE

**2014-10-111 7.2.3 APPROBATION / BUDGET RÉVISÉ 2014 / OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TERRASSE-VAUDREUIL**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

D'ACCEPTER le budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Terrasse-Vaudreuil tel que présenté par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et approuvé par celle-ci le 3 septembre 2014.

ADOPTÉE

**2014-10-112 7.3.1 SERVICE ADMINISTRATIF / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / AGENTE DE BUREAU**

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 7 octobre 2014;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine l'embauche de Madame Lorraine Doré au poste régulier temps complet d'agente de bureau au sein du Service administratif, et ce, à compter du 9 octobre 2014, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE Madame Lorraine Doré ait une période de probation de huit cent quarante (840) heures travaillées à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier, elle pourra être confirmée dans son poste;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-10-113 7.3.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CRÉATION D'UN POSTE / JOURNALIER-OPÉRATEUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine la création d'un poste à titre régulier temps complet d'un journalier-opérateur au sein du Service des travaux publics, et ce, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au recrutement.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

Le 14 octobre 2014

**2014-10-114 7.3.3 CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL / INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT la charge de travail et les exigences de l'emploi de la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe, greffière, directrice de l'urbanisme, inspectrice municipale, en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager un inspecteur en bâtiment supplémentaire afin de pallier à la charge de travail au sein de la Division urbanisme et permis et de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat individuel de travail à intervenir entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et M. William Petrosky, inspecteur en bâtiment;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2014-10-115 7.3.4 SERVICE DES LOISIRS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire de M. Hugo Séguin-Bourdages à titre de préposé à la patinoire pour les activités libres offertes à la patinoire municipale, et ce, pour la période hivernale 2014-2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2014-10-116 14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 14 octobre 2014 à 19 h 46.

ADOPTÉE

Le 14 octobre 2014

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Jr Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière